

Décision

Générale

colonial

Décision n° 406 nom niant une commission des loyers d'habitation.

n° 406

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juillet 1942

Numéro JO
n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro
31 juillet 1942

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juin 1937 réglementant les loyers à la Côte française des Somalis dont les effets furent prorogés par décret du 8 février 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une Commission composée de : MM. Gasse, procureur de l'Etat français, président; Lasserre, administrateur de 1re classe des colonies; Parthenay, chef du bureau des affaires économiques, membres; Marnay, chef du bureau des affaires politiques, secrétaire, se réunira sur la convocation de son président, à l'effet de donner son avis sur la réglementation actuelle des loyers des lo caux d'habitation ou de proposer au chef de la colonie toute autre réglementation imposée par les circonstances.

Art. 2

— La présente décision sera com muniquée et enregistrée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.